

FOIRE AUX QUESTIONS

Mise à jour le 09/01/2023

1/ ACTUALITÉS

COVID-19. Comment la crise sanitaire impacte-t-elle mes mobilités internationales ?

Partout en Europe, la pandémie de Covid-19 a marqué les esprits et elle a changé nos modes de fonctionnement surtout en ce qui concerne les mobilités en général et à l'international en particulier.

Les recommandations évoluent très rapidement, il est donc préférable de s'informer auprès de la DRAREIC avant de se lancer dans un projet / de prévoir une mobilité physique / (etc). Dans le cas où vous avez la volonté de mettre en place des voyages scolaires à l'étranger (ou d'accueillir des partenaires dans votre établissement), en ce moment, nous vous conseillons de prendre une bonne assurance annulation et de vous renseigner précisément sur les instructions ministérielles pour valider définitivement votre projet.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

2/ QUE SIGNIFIE L'ACRONYME DRAREIC ?

La Direction Régionale Académique des Relations Européennes, Internationales et de la Coopération (DRAREIC) coordonne, impulse et pilote les politiques européennes et internationales de l'Académie qui ont été définies par le Recteur en tenant compte des orientations nationales.

Ainsi, elle accompagne de la maternelle au BTS, les écoles et leurs équipes éducatives dans leurs projets d'internationalisation.

Son objectif est également de favoriser les mobilités (des élèves et des personnels) et les partenariats académiques et scolaires en les accompagnants pour la rédaction et l'élaboration de leurs projets de mobilités Erasmus+ ou autres.

Elle coordonne la formation et l'information des ERAEI de chaque établissement qui sont ses relais privilégiés sur le terrain.

Quelles aides / opportunités la DRAREIC peut-elle m'apporter ?

La DRAREIC peut m'accompagner dans mon projet de mobilité (Erasmus+ / échanges scolaires « classiques »...) et dans la recherche de partenaires étrangers.

3/ ERAEI

Quelles sont les missions d'un enseignant référent à l'action européenne et internationale (ERAEI) ?

Les ERAEI sont présents au sein de chaque établissement du secondaire. Ils sont nommés pour un an renouvelable par le chef d'établissement.

Leurs rôles et missions :



- conseiller le chef d'établissement dans les projets internationaux,
- relayer les informations de la DRAREIC à l'équipe pédagogique et vice-versa,
- promouvoir et animer les projets de partenariat, d'échanges et de mobilités des personnels et des élèves à l'étranger,
- communiquer avec les autres ERAEI,
- animer les projets européens et internationaux de l'académie,
- participer à des réunions de formation et d'information organisées par la DRAREIC.

4/ ORGANISATION DE SÉJOURS

DÉCLARATION : les séjours individuels et collectifs en France ou à l'étranger doivent-ils être déclarés aux autorités académiques de la part des établissements ?

Une application nommée "Déclaration déplacements (DEPL)" dans l'ENT Esterel permet aux chefs d'établissements ou personnels habilités de pouvoir enregistrer toutes sorties ou séjours effectués en France ou à l'étranger. Ainsi, les autorités académiques auront connaissance de ces derniers et pourront donc rapidement assurer la sécurité des élèves en cas de situation d'urgence. L'application n'a en aucun cas pour but de réaliser un contrôle ou de valider les sorties et séjours de l'établissement. Vous devez aussi enregistrer les déplacements ou mobilités des élèves et des personnels sur France Diplomatie (Ariane)

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

STAGE BTS : comment puis-je faire pour donner la possibilité à mes étudiants de BTS d'effectuer leur stage en Europe en bénéficiant d'une bourse Erasmus + ?

La première chose à effectuer est de réclamer votre charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Pour cela, il faut que vous soumettiez votre candidature sur le site de la commission européenne. Pour plus d'informations cliquer sur ce lien : <https://www.erasmusplus.fr/penelope/mobilite/271/Charte-enseignement-superieur> et pour connaître les dates de soumission de candidatures.

5/ PROGRAMMES DE MOBILITÉS APPRENANTS ET PERSONNEL

LA MOBILITÉ SCOLAIRE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES ÉLÈVES DE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Une nouvelle mention « mobilité européenne et internationale » sur le diplôme du baccalauréat général et technologique contribue à valoriser le parcours de l'élève à partir de la rentrée 2022. Les mobilités de minimum quatre semaines et un contrat d'étude sont des prérequis à la mise en place de ce dispositif. Toutes les informations sont sur le site :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo31/MENE2206449N.htm>

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL - FORMATION LINGUISTIQUE

Je suis professeur de physique-chimie, d'histoire-géographie, de mathématiques, d'EPS, etc. Dans le cadre d'une discipline non linguistique, je souhaite enseigner ma matière en allemand, anglais, espagnol, ... Comment puis-je faire pour améliorer mes compétences dans la langue ciblée ?

Les programmes de France Éducation International permettent à des personnels de postuler à des mobilités de 2 semaines. Pour plus de renseignements allez sur le site: <https://www.france-education-international.fr/> et consultez l'onglet « Participer un programme de mobilités » puis cliquez les rubriques « Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel » et/ou « Séjours professionnels ».



Erasmus+

ERASMUS+

D'où vient le programme Erasmus ? (cf. vidéo YouTube – Le Monde de Jamy) :

<https://www.youtube.com/watch?v=3Ou26FCA2eI>

<https://monprojet.erasmusplus.fr/erasmusplus>

Toutes les informations utiles pour préparer et déposer une demande Erasmus+ (monter un projet, accéder à son espace utilisateur etc.) en consultant le lien suivant :

<https://monprojet.erasmusplus.fr/>.

Pour consulter et/ou télécharger le guide du programme E+ 2021-2027 :

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/default/files/2021-erasmusplus-programme-guide_v2_fr.pdf

OFAJ

OFAJ
DFJW

« Ayant trouvé un partenaire allemand, je souhaite faire se rencontrer des élèves français et allemands afin d'effectuer un projet pédagogique conjointement. Comment dois-je faire pour organiser et financer cet échange entre ma classe et la classe de l'établissement partenaire ? »

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) apporte son soutien financier dans l'organisation d'échanges franco-allemands. Ainsi, plusieurs échanges sont possibles à organiser :

- Réaliser une mobilité au domicile du partenaire : échange de groupes d'élèves (35 maximum) qui sont hébergés dans des familles d'accueil ou à défaut dans une structure d'accueil. La durée du séjour peut varier de 4 à 21 jours et se reproduit dans le sens inverse la même année ou l'année suivante.

Pour demander une subvention allez directement sur la plateforme de l'OFAJ :

<https://echanges-scolaires.ofaj.org>.

- Effectuer un échange en tiers-lieu : rencontres des élèves français et allemands hors de leurs établissements respectifs (60 élèves maximum). Les élèves sont alors hébergés ensemble dans un lieu d'accueil pour une durée allant de 4 à 21 jours.

Pour demander une subvention télécharger la « Demande de subvention – Échanges scolaires – Enseignement général » sur le site internet de l'OFAJ: <https://www.ofaj.org/rencontres-en-tiers-lieu-dans-les-rencontres-scolaires>. Puis, envoyer le dossier à la DAREIC, accompagné de votre projet pédagogique, de votre programme prévisionnel et du RIB de l'établissement.

6/ OUTILS

SchoolEducationGateway
La plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire

Pour trouver des partenaires, lancer des projets collaboratifs ou se former :

<https://www.etwinning.fr>

<https://www.etwinning.fr/decouvrir/school-education-gateway-seg>

<https://www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/index.htm>



7/ DISPOSITIFS LINGUISTIQUES SPÉCIFIQUES

SECTIONS INTERNATIONALES

Qu'est-ce qu'une section internationale (SI) ?

Les sections internationales sont présentes du primaire au lycée, mais seulement pour les séries générales. Ainsi, en école primaire, les élèves ont au minimum 3 heures par semaines de la langue de la section. Concernant les enseignements de cette section au collège et lycée, ils ont 4 heures de langues et littérature et également 4 heures d'histoire-géographie ou de mathématiques pour les SI chinoises divisées entre le français et la langue de la section (2 heures pour chaque langue).

Quelles sont les conditions pour rentrer en section internationale (SI) ?

Les conditions pour rentrer en SI au lycée sont que les élèves français doivent être issus d'une SI au collège ou avoir effectué une partie de leur scolarisation dans le pays de la langue de la section ou encore justifier de leurs compétences suffisantes dans la langue de la section. Pour les élèves étrangers, il faut qu'ils justifient qu'il ait un niveau en langue française et dans la langue de la section suffisant.

Comment être diplômé avec une mention internationale au collège et lycée ?

Au collège, les élèves peuvent passer le diplôme national du brevet « option internationale » avec des épreuves spécifiques qui sont l'histoire-géographie et langue étrangère.

Au lycée, les élèves de section internationales peuvent également se présenter aux différentes épreuves du **baccalauréat français international (BFI)**. Toutes les informations se trouvent sur le site suivant :

<https://eduscol.education.fr/3043/le-baccalaureat-francais-international-bfi>.

SECTIONS BINATIONALES

Quelles sont les sections binationales existantes ?

Les sections binationales permettent aux lycéens de renforcer leurs compétences en langues. Ils ont alors un parcours spécifique. Elles permettent d'acquérir 2 diplômes nationaux de fin de lycée.

On retrouve alors différentes sections :

- **Abibac** : C'est une section franco-allemande où les élèves suivent à partir de la seconde des enseignements en langue et littérature (6 heures par semaine) et des cours d'histoire et géographie (au minimum 3 heures par semaine) dispensés en allemand.
- **Bachibac** : Section franco-espagnole qui propose des programmes spécifiques de langue et littérature, d'histoire et géographie dispensés en espagnol.
- **Esabac** : Section binationale franco-italienne.

PARCOURS D'OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE (POEI)

Qu'est-ce-que c'est ?

● Des parcours d'enseignement, d'apprentissage et d'échange articulés autour d'une ouverture culturelle et linguistique ciblée s'étendant dans le temps, sur un ou plusieurs cycles scolaires, et l'espace local et international

● Objectif principal : apporter aux élèves une plus-value éducative, plurilingue, interculturelle dans une perspective d'ouverture maximale à l'Europe et au Monde.

DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

« L'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en langue vivante étrangère (LVE), s'il est généralement adossé à une section européenne ou de langue orientale (SELO), a désormais vocation à s'adresser au plus grand nombre d'élèves possible, dès le collège et le lycée. Cela impose de repenser cet enseignement pour qu'il puisse s'adresser à tous les élèves et contribuer ainsi à développer leur capacité à réfléchir et à échanger, tout en se familiarisant avec les langues et cultures concernées. L'enseignement en DNL contribue par ailleurs au développement des compétences orales. Celles-ci permettent aux élèves d'aborder avec davantage d'aisance les attendus de toute épreuve orale qu'ils rencontreront dans leur parcours, notamment l'épreuve de Grand Oral du baccalauréat général et technologique.

Une page Eduscol propose différentes ressources. On y trouve notamment « Le guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée » publié en mars 2020. Ce guide a pour ambition d'accompagner très concrètement le développement de l'enseignement en langue, dans les écoles, les collèges et les lycées pour constituer des parcours renforcés au bénéfice du plus grand nombre d'élèves. Il prolonge le rapport « Pour une meilleure maîtrise des langues étrangères, oser dire le nouveau monde », rendu public en septembre 2018. La deuxième partie de ce guide concerne en particulier la mise en œuvre de cet enseignement de DNL en LVE dans les classes du premier et du second degré illustrant, par de nombreux exemples, une approche progressive.



L'ensemble de la présentation des dispositifs existants est accessible sur les liens suivants :

- **Tribu :**
<https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/6/cms/default-domain/workspaces/pfue-2022?scope= nocache>
- **Genialy :**
<https://view.genial.ly/61d415388502620dee9ec85a>

⇒ **Si vous avez d'autres questions, vous pouvez les communiquer à l'adresse :**

ce.drareic@region-academique-paca.fr